

SIEEOM du Sud-Quercy**ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE****Délibération n°03****Objet : Désignation des
délégués à AMORCE****Date de convocation :
22/09/2020****Date d'affichage :
22/09/2020****Nombre de Membres
en exercice :
29****Nombre de présents :
28****Nombre de votants :
28**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'an deux mille vingt,
le 8 octobre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise AGUILAR, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Raymond GASC, Hugues GERVAIS, Sonia GRIMAL, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Guy PORTAL, Patrice PUYVERT, Patrice RODRIGUEZ, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusé : Monsieur Claude VERIL.

Secrétaire de séance : Madame Anne ARRESTIER.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts, le Comité Syndical :

Décide de désigner Monsieur Michel LAMOLINAIRIE pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Alain MALMON en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

- ADOPTÉE -

SIEEOM
Sud Quercy
TRIONS pour RECycler

Le Président,

Michel LAMOLINAIRIE